



Assemblée générale

Distr. générale
15 décembre 2016
Français
Original : espagnol

Soixante et onzième session

Point 22 de l'ordre du jour

Groupes de pays en situation particulière

Rapport de la Deuxième Commission*

Rapporteur : M. Glauco **Seoane** (Pérou)

1. À sa 2^e séance plénière, le 16 septembre 2016, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau, d'inscrire à l'ordre du jour de sa soixante et onzième session la question intitulée :

« Groupes des pays en situation particulière :

- a) Suivi de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés ;
- b) Suivi de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral »

et de la renvoyer à la Deuxième Commission.

2. La Deuxième Commission a tenu un débat de fond sur la question à sa 16^e séance, le 19 octobre 2016. On se référera aussi au débat général que la Commission a tenu de sa 2^e à sa 5^e séance, les 3 et 4 octobre¹. Il est rendu compte de la suite des débats de la Commission sur la question dans les additifs au présent rapport.

3. Pour l'examen de la question, la Commission était saisie des documents suivants :

Point 22 de l'ordre du jour

Lettre datée du 29 septembre 2016, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Thaïlande auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant la déclaration ministérielle adoptée à la quarantième réunion

* Le rapport de la Commission sur cette question sera publié en trois parties, sous les cotes A/71/466, A/71/466/Add.1 et A/71/466/Add.2.

¹ Les débats que la Commission a consacrés à la question sont consignés dans les documents suivants : A/C.2/71/SR.2, A/C.2/71/SR.3, A/C.2/71/SR.4, A/C.2/71/SR.5 et A/C.2/71/SR.16.



annuelle des ministres des affaires étrangères des États membres du Groupe des 77, tenue à New York, le 23 septembre 2016 (A/71/422)

Point 22 a) de l'ordre du jour

Suivi de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés

Rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 (A/71/66-E/2016/11)

Note du Secrétaire général transmettant le projet de Charte de la Banque de technologies pour les pays les moins avancés (A/71/363)

Lettre datée du 30 septembre 2016, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Bangladesh auprès de l'Organisation des Nations Unies transmettant la déclaration ministérielle adoptée à la réunion ministérielle annuelle de pays les moins avancés, tenue à New York, le 24 septembre 2016 (A/71/539)

Rapport sur l'Examen approfondi de haut niveau à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 (A/CONF.228/3)

Point 22 b) de l'ordre du jour

Suivi de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral

Rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 (A/71/313)

Lettre datée du 22 septembre 2016, adressée au Président de l'Assemblée générale par la Représentante permanente de la Zambie auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant le communiqué ministériel adopté par les ministres des affaires étrangères des pays en développement sans littoral à leur quinzième réunion annuelle, tenue à New York, le 22 septembre 2016 (A/71/416)

4. À la 16^e séance, le 19 octobre, le Secrétaire général adjoint et Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement a fait une déclaration liminaire.